

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAC-BROME**

Le 1<sup>er</sup> février 2016

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 1<sup>er</sup> février 2016, à 19h00, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.**

Sont présents : messieurs les conseillers Robert Laflamme, Ronald Myles, Thomas McGovern et Lee Patterson ainsi que mesdames les conseillères Louise Morin et Karine Fortin.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, monsieur Gilbert Arel, et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Onze (11) personnes assistent à la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1 Ouverture de la séance – Informations générales**

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

**2016-02-26**

**1.2 Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour**

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**2016-02-27**

**1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016**

Le maire et les élus ont reçu copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016.

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Karine Fortin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016.

**ADOPTÉ**

## 2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

N/A

## 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Debra Masraff : Demande des précisions concernant l'avis public sur la tenue d'un registre suite à l'adoption du règlement d'emprunt 618. Le greffier donne les précisions demandées.

James Wilkins : Dépose le *Diagnostic environnemental du bassin versant du ruisseau Inverness-lac Brome* produit par Renaissance lac Brome. Demande des précisions concernant l'application du règlement 546. Le greffier donne les précisions demandées et le directeur général s'engage à faire un suivi.

Pierre Beaudoin : Demande des précisions concernant la demande de dérogation mineure au 38, chemin de la Baie-Robinson (Lot 3 939 001) prévue à l'ordre du jour. Demande un suivi concernant les surverses aux stations de pompage Centre et Bondville. Le maire répond que la demande sera reportée à la prochaine séance du Conseil. Le directeur général donne les précisions demandées concernant les stations de pompages.

## 4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

### 4.1 ADMINISTRATION

2016-02-28

#### 4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

*Il est*

*Proposé par Karine Fortin*

*Appuyé par Robert Laflamme*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Chèques émis : **314 094,37 \$;**
- Comptes à payer : **348 643,28 \$.**

**ADOPTÉ**

#### 4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

##### 4.1.2.1 Décomptes progressifs

N/A

2016-02-29

##### 4.1.2.2 Factures et dépenses diverses

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise ou ratifie, selon le cas, les dépenses suivantes, taxes incluses, en paiement de factures diverses à :

***Terrapex Environnement***, pour réalisation de travaux dans le cadre du contrat AO 2015-09 : **51 668,37 \$**;

***Groupe XYZ Civitas***, pour travaux de régularisation de titre de diverses voies de circulation municipales : **7 760,81 \$**;

***Groupe Maska Inc.***, pour fourniture et installation d'une génératrice en exécution du contrat AO 2015-13 : **45 415,13 \$**;

***Pavage Maska Inc.***, en paiement de la retenue financière du contrat AO 2014-14 concernant la réfection de certains trottoirs: **8 758,85 \$**;

***LeChasseur avocats Ltée***, en paiement de déboursés : **403,43 \$**.

*ADOPTÉ*

#### 4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2016-02-30

##### 4.1.3.1 Entente VLB-LSCLB – Tourisme

ATTENDU les articles 4, 7.1, 9(1)4°, 93(1)1°/2° et 94(2) de la *Loi sur les compétences municipales* concernant les pouvoirs d'une municipalité locale en matière d'organisation et de gestion d'activités culturelles, de loisirs et de tourisme;

ATTENDU l'entente entre la Ville et *Loisirs et services communautaires de Lac-Brome* en matière de loisirs en contrepartie de la subvention annuelle;

ATTENDU le désir de la Ville d'ajouter au mandat existant celui d'organisation, de gestion et de promotion d'activités de tourisme;

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil mandate le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, Gilbert Arel, pour signer, pour et au nom de la Ville un avenant à l'entente ci-dessus mentionnée avec l'organisme à but non lucratif *Loisirs et Services Communautaires de Ville de Lac-Brome* confiant audit organisme un mandat supplémentaire d'organisation, de gestion et de promotion d'activités de tourisme.

**ADOPTÉ**

**2016-02-31**

**4.1.3.2 Entente intermunicipale – Inventaire des frênes**

ATTENDU la résolution 2015-10-355 mandatant le directeur général, monsieur Gilbert Arel, pour négocier une entente intermunicipale à intervenir avec la MRC Brome-Missisquoi pour fins de lancement d'un appel d'offres pour la réalisation d'un inventaire des frênes publics en 2016;

ATTENDU que les élus ont pris connaissance de cette entente et de son contenu et s'en déclarent satisfaits;

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil mandate le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, Gilbert Arel, pour signer, pour et au nom de Ville de Lac-Brome l'Entente intermunicipale visant la délégation de compétence pour procéder à un appel d'offres afin de réaliser un inventaire de frênes publics sur les territoires des villes de Bromont, Cowansville, Farnham et Lac-Brome afin d'effectuer un appel d'offres visant la réalisation d'un inventaire de frênes publics sur les territoires des villes susmentionnées.

**ADOPTÉ**

**2016-02-32**

**4.1.3.3 AO 2016-01 (Camionnette ½ tonne) – Achat**

ATTENDU l'appel d'offres AO 2016-01 pour l'achat d'une camionnette ½ tonne pour la flotte de véhicule municipaux;

ATTENDU QUE la seule soumission reçue par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres est celle de Deragon Ford au montant de 40 813,82 \$, taxes incluses, pour le modèle Ford F-150 4 x4 Supercrew 2016;

ATTENDU QUE la soumission est affectée de certaines irrégularités

mineures n'ayant peu ou pas d'incidence sur les fins visées par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres;

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accorde à *Deragon Ford* le contrat AO 2016-01 pour l'achat d'une camionnette ½ tonne et autorise la dépense de 40 813,82 \$, taxes incluses.

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera emprunté au fonds de roulement de la Ville et remboursable sur une période de sept (7) années à compter de l'année 2017.

**ADOPTÉ**

**2016-02-33**

**4.1.3.4 Chlorure (Abat poussière) – Mandat à l'UMQ**

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE Ville de Lac-Brome confie à l'UMQ le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de Ville de Lac-Brome pour l'année 2016;

QUE Ville de Lac-Brome confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, Ville de Lac-Brome accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, Ville de Lac-Brome s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, Ville de Lac-Brome s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE Ville de Lac-Brome reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉ**

#### **4.1.4 Ressources humaines**

N/A

#### **4.1.5 Divers**

**2016-01-34**

##### **4.1.5.1 Office d'habitation municipal-- Regroupement**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi no 83 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale dans lequel on retrouve des modifications à la *Loi de la Société d'habitation du Québec* impliquant la restructuration du réseau des offices municipaux d'habitation;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec propose une réforme des structures du logement de type habitation à loyer modique (HLM) dans le but de doter les régions du Québec d'organismes aux compétences renforcées sur la base de plus grands territoires à définir;

ATTENDU QU'il est proposé, entre autre, par le gouvernement, de constituer un Office d'habitation issu d'un regroupement d'offices d'habitation municipaux existants;

ATTENDU QUE les conseils d'administration des offices d'habitation de Granby, Waterloo, Lac-Brome et Bromont souhaitent former une nouvelle organisation par le regroupement de ces quatre offices d'habitation ;

*Il est*

*Proposé par Thomas McGovern*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte le regroupement de Ville de Lac-Brome, avec les villes de Bromont, de Granby et de Waterloo afin de constituer un seul et même Office d'habitation issu du regroupement de leurs quatre offices municipaux existants.

*ADOPTÉ*

## **4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS**

**2016-02-35**

### **4.2.1 Règlement sur les comités - Adoption**

ATTENDU QUE le Conseiller Lee Patterson a, lors de la séance ordinaire du Conseil du 3 février 2014, donné avis de motion que serait présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil un règlement sur les comités;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu ledit projet de Règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil adopte le *Règlement 2016-01 intitulé « Règlement sur les comités de la Ville ».*

*ADOPTÉ*

## **5. URBANISME**

### **5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement**

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

### **5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement**

Dépôt du procès-verbal des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement.

## **5.3 DEMANDE DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA**

**2016-02-36**

### **5.3.1 290, chemin Knowlton - Lot 5 118 357, Zone UCV-5-K-15**

ATTENDU QUE les demandes concernent une terrasse commerciale extérieure et l'installation d'une enseigne commerciale;

ATTENDU la résolution 16-003 du CCU concernant la terrasse commerciale et le complément d'informations reçu de la part du demandeur qui accepte la suggestion du CCU concernant un garde-corps en fer forgé;

ATTENDU la résolution 16-004 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande concernant l'installation d'une enseigne commerciale;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Karine Fortin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte les demandes concernant respectivement la terrasse commerciale extérieure (garde-corps en fer forgé) et l'installation d'une enseigne commerciale au 290, chemin Knowlton - Lot 5 118 357, zone UCV-5-K-15.

**ADOPTÉ**

## **5.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**2016-02-37**

### **5.4.1 138, rue Saint-Paul - Lot 4 266 328, Zone URA-22-K16**

ATTENDU la demande visant la construction d'un garage résidentiel localisé dans la marge avant minimale;



ATTENDU QUE le représentant du propriétaire a présenté au CCU des précisions sur la demande;

ATTENDU QUE la marge avant minimale exigée pour cette zone est de 10,5 mètres et que le garage projeté serait à 3,7 mètres de la ligne avant du terrain;

ATTENDU QUE l'emplacement proposé par le demandeur est propice puisque l'entrée de cour y permettrait présentement un accès direct;

ATTENDU QUE le terrain est caractérisé par une topographie relativement plate et une profondeur de lot suffisante afin d'accueillir ce garage résidentiel conformément, sans poser de préjudices sérieux au propriétaire;

ATTENDU la résolution 16-006 du CCU et sa recommandation au Conseil de refuser la demande;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil refuse la demande de dérogation mineure, l'application du règlement n'ayant pas pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur cherchant à réaliser les travaux au 138, rue Saint-Paul - Lot 4 266 328, zone URA-22-K16.

**ADOPTÉ**

*La conseillère Morin ayant invité toute personne désirant formuler des observations à le faire avant le vote.*

#### **5.4.2 38, chemin de la Baie-Robinson - Lot 3 939 001, Zone UV-2-G13**

*La demande est reportée à la prochaine séance ordinaire du Conseil.*

#### **5.5 Demande(s) à la CPTAQ**

N/A

#### **5.6 Demande(s) de lotissement**

N/A

#### **5.7 Comité consultatif d'environnement**

**2016-02-38**

##### **5.7.1 Comité consultatif d'environnement – Création**

ATTENDU QUE le plan stratégique 2015-2020 de la Ville identifie la protection de l'environnement et du lac Brome comme l'un des cinq grands enjeux d'aménagement auxquels la municipalité doit s'attaquer pendant cette période;

ATTENDU QUE le Conseil estime qu'il y a lieu de constituer un Comité consultatif d'environnement pour l'aider à prendre des décisions en harmonie avec la vision élaborée dans son plan stratégique;

*Il est*

*Proposé par Richard Burcombe*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)*

*Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote*

QUE le Conseil constitue le « Comité consultatif d'environnement » de la Ville;

QUE ce Comité est formé de neuf (9) sièges, l'un d'entre eux étant réservé au maire, un autre étant réservé au directeur-général;

QUE le terme de tout membre de ce comité autre qu'un élu ou un administrateur de la Ville, est d'un (1) an et se renouvelle automatiquement, par périodes successives de un (1) an, à l'expiration de tout terme en cours, jusqu'à ce qu'il soit nommé, par voie de résolution, un nouveau membre pour le terme à venir ou un remplacement pour le terme en cours;

QUE le terme de tout élu ou administrateur de la Ville nommé à ce comité est valide pour la durée de son mandat d'élu ou de son emploi au sein de la Ville, sauf démission du comité ou résolution à l'effet contraire;

QUE la première réunion de ce Comité se tienne au Centre lac-Brome, le 22 février 2016 à 17h00;

QUE le mandat de ce Comité est d'étudier et de faire des recommandations, par voie de résolution, sur tout dossier ou projet environnemental soumis par le Conseil municipal, ainsi que l'élaboration d'un plan d'action environnementale comportant notamment les sujets suivants :

- i. la protection du lac Brome, de la rivière Yamaska et des autres cours d'eau et milieux humides sur le territoire;
- ii. la gestion des matières résiduelles;
- iii. l'identification, dans le but d'élaboration d'un plan de conservation, des aires d'intérêt écologique nommées au plan d'urbanisme dont l'état est jugé précaire par le Comité;
- iv. la sensibilisation, l'information et la consultation de la population sur toute matière ci-dessus énumérée.

**ADOPTÉ**

2016-02-39

### 5.7.2 Comité consultatif d'environnement – Nominations

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Robert Laflamme*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil nomme les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'environnement de la Ville :

1. Lee Patterson, Président
2. Pierre Fortier
3. Pierre Morin
4. François Paré
5. Donald O'Hara
6. Alan Eastley
7. Jessica Adams

*ADOPTÉ*

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE / ÉQUIPEMENT

### 6.1 Rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants.

2016-02-40

### 6.2 Formation des pompiers – Demande de subvention

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

*Il est*

*Proposé par Thomas McGovern*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil mandate monsieur Pierre Laplante, directeur du service incendie de la Ville, pour présenter, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et à transmettre cette demande à la MRC Brome-Missisquoi.

*ADOPTÉ*

2016-01-41

### 6.3 Comité sur la sécurité nautique - Création

ATTENDU QUE le plan stratégique 2015-2020 identifie le maintien de la sécurité publique comme étant au cœur de l'un des cinq grands enjeux d'aménagement auxquels la municipalité doit s'attaquer pendant cette période;

ATTENDU QUE le Conseil estime qu'il y a lieu de constituer un Comité sur la sécurité nautique pour l'aider à prendre des décisions en harmonie avec son désir de maintenir la sécurité publique dans tous les aspects de la réalité bromoise;

*Il est*

*Proposé par Thomas McGovern*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)*

*Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote*

QUE le Conseil constitue le « Comité sur la sécurité nautique » de la Ville;

QUE ce Comité est formé de sept (7) sièges, l'un d'entre eux étant réservé au maire, l'autre étant réservé au directeur du Service Incendie de la Ville;

QUE le terme de tout membre de ce comité autre qu'un élu ou un administrateur de la Ville, est d'un (1) an et se renouvelle automatiquement, par périodes successives de un (1) an, à l'expiration de tout terme en cours, jusqu'à ce qu'il soit nommé, par voie de résolution, un nouveau membre pour le terme à venir ou un remplacement pour le terme en cours;

QUE le terme de tout élu ou administrateur de la Ville nommé à ce comité est valide pour la durée de son mandat d'élu ou de son emploi au sein de la Ville, sauf démission du comité ou résolution à l'effet contraire;

QUE la date, l'heure et le lieu de la première réunion de ce Comité soit déterminée par ses membres;

QUE le mandat de ce Comité est d'étudier et de faire des recommandations, par voie de résolution, sur tout dossier concernant la sécurité nautique sur le lac Brome soumis par le Conseil municipal, ainsi que l'élaboration d'un plan d'action sur la sécurité nautique sur le lac Brome.

**ADOPTÉ**

2016-01-42

#### 6.4 Comité sur la sécurité nautique – Nominations

*Il est*

*Proposé par Thomas McGovern*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil nomme les personnes suivantes à titre de membres du Comité sur la sécurité nautique de la Ville :

1. Gerry Moar, Président
2. Gabriel Lagacé
3. Robert Vaillant
4. Reine Boisvert
5. Peter Gibbons

*ADOPTÉ*

#### 7. TRAVAUX PUBLICS (SABLE / GRAVIER / AQUEDUC / EGOUT)

##### 7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics

Dépôt du rapport du service des Travaux publics.

2016-02-43

##### 7.2 Permission de voirie annuelle - MTQ

ATTENDU QUE toute intervention sur le réseau routier du ministère des Transports du Québec (MTQ) sur le territoire de la Ville doit faire l'objet d'un permis;

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil demande au Centre de service de Foster du MTQ de lui accorder une permission de voirie annuelle pour les interventions sur les réseaux d'égouts et d'aqueducs;

QUE la Ville se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du MTQ et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas dix mille dollars (10 000 \$);

QUE la personne responsable pour la signature des permis soit le directeur des Travaux publics ou, selon le cas, le directeur général;

QUE la présente résolution soit valide pour une période de douze (12) mois à compter de la date de l'adoption des présentes.

*ADOPTÉ*

## **8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **8.1 Rapport mensuel du LSCLB**

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

### **8.2 Demandes d'aide financière**

2016-02-44

#### **8.2.1 Clinique médicale Brome-Missisquoi**

ATTENDU QUE la Clinique médicale Brome-Missisquoi offre des services de santé sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE ces services sont essentiels à la Ville et à sa population;

ATTENDU les dispositions des articles 91 et 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE la Clinique médicale Brome-Missisquoi loue et occupe les locaux appartenant à la Ville situés aux 270, rue Victoria;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accorde une aide financière à la Clinique médicale Brome-Missisquoi afin de maintenir les services de santé que cette dernière offre dans ses locaux situés au 270, rue Victoria à Lac-Brome, selon les modalités suivantes :

- 1- L'aide financière accordée est d'un montant de 10 000 \$ pour l'année 2016;
- 2- L'aide financière est conditionnelle à ce que la Clinique maintienne ses services sur le territoire de la Ville pendant l'année 2016;
- 3- L'aide financière sera versée le 10 février 2016 par la Ville.

*ADOPTÉ*

2016-02-45

### 8.2.2 Fonds d'excellence Massey Vanier

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Karine Fortin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la dépense de **1 000 \$** à titre de contribution financière de la Ville à la remise d'une bourse de 500 \$ chacune pour les secteurs anglophone et francophone par le **Fonds d'excellence Massey Vanier Inc.** pour l'année 2016.

*ADOPTÉ*

2016-02-46

### 8.2.3 Centre de pédiatrie « Main dans la Main »

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la dépense de **5 000 \$** à titre de contribution financière de la Ville pour l'année 2016 au **Centre de pédiatrie sociale en communauté Main dans la Main** afin d'améliorer l'accessibilité des services de l'organisme pour les enfants vulnérables.

*ADOPTÉ*

### 8.3 Demande(s) d'utilisation du domaine public

N/A

## 9. ÉCONOMIE LOCALE ET TOURISME

N/A

## 10. VARIA

2016-02-47

### 10.1 Fermeture, abandon, désaffectation et abolition d'une partie de la rue Eugène

ATTENDU QUE la Ville désire fermer et se départir d'une section de la rue Eugène plus amplement décrite au plan de localisation préparé par Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 14 651 de ses minutes, et dont l'opération cadastrale en attente d'approbation désigne le lot sous le numéro 5 845 534;

*Il est*

*Proposé par Karine Fortin*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil décrète la fermeture de la section de la rue Eugène décrite au plan de localisation préparé par Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 14 651 de ses minutes, et dont l'opération cadastrale en attente d'approbation désigne le lot sous le numéro 5 845 534.

**ADOPTÉ**

**2016-02-48**

**10.2 Partie désaffectée et fermée de la rue Eugène – Offre d'achat et mandat de signature**

ATTENDU la fermeture de la section de la rue Eugène décrite au plan de localisation préparé par Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 14 651 de ses minutes, et dont l'opération cadastrale en attente d'approbation désigne le lot sous le numéro 5 845 534;

ATTENDU QUE la Ville recevait une offre d'achat pour ladite parcelle de la part du propriétaire du lot riverain, pour la somme de 4 200 \$, les frais (lotissement et notariat) relatifs à cette transaction devant être à la charge des acheteurs;

*Il est*

*Proposé par Karine Fortin*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte l'offre d'achat concernant la section de la rue Eugène décrite au plan de localisation préparé par Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 14 651 de ses minutes et dont l'opération cadastrale en attente d'approbation désigne le lot sous le numéro 5 845 534;

QUE le Conseil mandate le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, Gilbert Arel, pour signer, pour et au nom de la Ville l'acte de vente et tout document relatif à l'opération cadastrale visant ladite parcelle ainsi que, plus généralement, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**2016-02-49**

**10.3 Projet pont Stagecoach – Concordance de lots**

ATTENDU la résolution 2015-12-407 concernant l'acquisition par la Ville d'une emprise et de servitudes de construction dans le cadre de la réalisation, par le MTQ, du projet de réfection du pont Stagecoach;



ATTENDU QUE le numéro de lot décrivant les parcelles numéro 2 et 3 décrites comme étant partie du lot 4 267 043 au plan préparé par Daniel Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 17 mars 2014, sous le numéro 1453 de ses minutes, sont maintenant connues comme étant Partie du lot 5 491 828 suite à une opération cadastrale déposée le 30 novembre 2015;

*Il est*

*Proposé par Karine Fortin*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil confirme la validité de la résolution 2015-12-407 ainsi que la concordance ci-dessus décrite.

*ADOPTÉ*

**2016-02-50**

#### **10.4 Comités divers – Dissolution**

ATTENDU l'existence, sur papier, de comités divers constitués par simple voie de résolutions adoptées antérieurement à la présente séance;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville de dissoudre tout comité constitué par voie de simple résolution et dont l'utilité n'est plus actuelle;

*Il est*

*Proposé par Karine Fortin*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil décrète la fermeture de tout comité constitué par simple voie de résolution adoptée antérieurement à la présente séance.

*ADOPTÉ*

### **11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Debra Masraff: Demande des précisions concernant l'appel d'offres pour inventaire des frênes publics. Demande des précisions concernant la fermeture d'un bout de la rue Eugène. Le maire donne les précisions demandées.

Pierre Beaudoin : Demande des précisions concernant la vente de la partie désaffectée et fermée de la rue Eugène. Demande également des précisions concernant le rôle, s'il en est, de la Chambre de commerce et de tourisme, vu le nouveau mandat de LSCLB. Demande à la Ville de former un Comité de gestion du lac Brome. Le maire donne les précisions demandées

concernant le bout de chemin (rue Eugène) et la Chambre de commerce. Le directeur général précise que la question d'un Comité de gestion du lac est sous étude.

John Mynes : Demande des précisions concernant un immeuble désaffecté au 6, rue Foster ainsi que sur les travaux sur la rue Taylor. Le maire donne les précisions demandées.

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-02-51

*Il est*

*Proposé par Thomas McGovern*

*Appuyé par Karine Fortin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.  
Il est 19h57.

*ADOPTÉ*

---

*Richard Burcombe*  
*Maire*

---

*Me Edwin John Sullivan*  
*Greffier*